

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 mai 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- Mme Line Asselin
- Mme Nicole Hémond
- M. Sébastien Primeau
- M. Willy Mouzon

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

72-05-22

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 10 mai 2022 à 20 h 02.

73-05-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2021

L'ordre du jour révisé soumis est donc le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022

ADMINISTRATION

4. Soutien à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2022
5. Adhésion au Défi Pissenlits 2022 « Je protège les pollinisateurs », mai 2022
6. Renouvellement de l'adhésion à Espace MUNI pour les années 2022 et 2023
7. Renouvellement des ententes avec les établissements commerciaux relatif à l'hébergement d'urgence pour les citoyens de la municipalité touchés par un sinistre majeur pour l'année 2022
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 261-2022 modifiant le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle aux fins de modifier les contrats pouvant être conclus de gré à gré
9. Octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement des bureaux municipaux

LOISIRS ET CULTURE

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 259-2022 concernant la régie interne de la bibliothèque municipale
11. Autorisation de passage et d'aménagement d'une halte-ravito pour le « Week-end pour combattre le cancer 2022 », 20 août 2022

FINANCES

12. Approbation des comptes payés et à payer
13. Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser
14. Dépôt du rapport financier de l'exercice de l'année 2021
15. Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2021
16. Autorisation de divers transferts budgétaires pour le paiement de factures
17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

18. Octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des rues municipales des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin
19. Acceptation d'une cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux pour jeux pour l'opération cadastrale visant le lot numéro 2 398 883, montée du Bois-Franc
20. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 110, rue de la Salamandre
21. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 113, rue de la Salamandre
22. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 120, rue de la Salamandre
23. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 121, rue de la Salamandre
24. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 123, rue de la Salamandre

CORRESPONDANCE

25. MAMH : Lancement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales

POINTS D'INFORMATION

26. Tenue de la première édition de la Journée TSR à la terre, 15 mai de 13 h à 15 h
27. Suivi sur les travaux municipaux printaniers

PÉRIODE DE QUESTIONS

28. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

74-05-22

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

75-05-22

Appui à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 17 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité appuie la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et qu'elle souligne cette journée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

76-05-22

Adhésion au Défi Pissenlits 2022 « Je protège les pollinisateurs », mai 2022

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore au printemps et représentent une source de nourriture importante pour la survie des insectes pollinisateurs après la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation;

CONSIDÉRANT QUE les insectes pollinisateurs subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité adhère à l'édition 2022 du Défi Pissenlits qui se tient du 1^{er} au 31 mai 2022.

QUE la tonte de gazon des terrains municipaux soit retardée au mois de juin.

QUE la Municipalité invite également ses citoyennes et citoyens à participer à ce défi en retardant le plus longtemps possible la tonte de leur gazon.

QUE la Municipalité procède à une distribution gratuite de semences mellifères qui attirent les insectes pollinisateurs.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

77-05-22

Renouvellement de l'adhésion à Espace MUNI pour les années 2022 et 2023

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle adhésion à Espace MUNI est venue à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion est de 80 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-702-95-970;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'adhésion à Espace MUNI soit renouvelée pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 au coût de 80 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

78-05-22

Renouvellement des ententes avec les établissements commerciaux relatif à l'hébergement d'urgence pour les citoyens de la municipalité touchés par un sinistre majeur pour l'année 2022

CONSIDÉRANT la probabilité que survienne un sinistre majeur sur le territoire de la Municipalité au courant de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 n'est pas encore terminée;

CONSIDÉRANT les consignes du ministère de la Sécurité publique (MSP) qui privilégie, autant que possible, l'hébergement en hôtel, motel et autres établissements similaires ou encore l'hébergement chez des proches par rapport à l'hébergement dans des centres reposant sur des espaces communs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir de l'hébergement d'urgence, selon les consignes précitées et uniquement pour certaines personnes qui sont déjà identifiées, et seulement si l'aléa cause un sinistre, au sens de la *Loi sur la sécurité civile du Québec* (chapitre S-2.3), et que la Municipalité demande l'évacuation des résidences;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire convenir d'une entente avec les établissements commerciaux suivants pour établir les conditions applicables pour offrir de l'hébergement d'urgence advenant un sinistre majeur sur son territoire en 2022 :

- Travelodge Rigaud
- Motel Bélair
- Auberge des Gallant

IL EST RÉSOLU,

QUE les ententes avec les établissements commerciaux ci-dessus mentionnés soient renouvelées afin d'offrir de l'hébergement d'urgence advenant un sinistre majeur au courant de l'année 2022 en y stipulant toutes clauses ou conditions jugées utiles dans l'intérêt de la Municipalité.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer pour et nom de la Municipalité lesdites ententes.

Le conseiller Steven Strong-Gallant déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de l'établissement commercial Auberge des Gallant. M. Strong-Gallant confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations à ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant		
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

79-05-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 261-2022 modifiant le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle aux fins de modifier les contrats pouvant être conclus de gré à gré

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 261-2022 modifiant le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle aux fins de modifier les contrats pouvant être conclus de gré à gré.

QUE madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 261-2022 modifiant le règlement numéro 238-2019 sur la gestion contractuelle aux fins de modifier les contrats pouvant être conclus de gré à gré.

80-05-22

Octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis pour le réaménagement des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'investir dans ses immobilisations afin de les améliorer au bénéfice de ces employés et de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 96 329 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et qu'il prend fin le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement des bureaux municipaux a été retenu par le conseil lors de l'élaboration du budget de l'année 2022 et que celui-ci est admissible au PRABAM;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions effectué par la Municipalité le 12 avril 2022 pour la préparation des plans et devis du réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-020-13-722;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise CMPG Inc. pour la préparation des plans et devis du réaménagement des bureaux municipaux soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 10 450 \$ (taxes en sus).

QUE le taux horaire des honoraires professionnels indiqués à la soumission soient autorisés advenant des demandes additionnelles de la Municipalité (hors de la soumission).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et nom de la Municipalité ledit contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

81-05-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 259-2022 concernant la régie interne de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec (C-27.1)*, l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 259-2022 concernant la régie interne de la bibliothèque municipale.

QUE madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 259-2022 concernant la régie interne de la bibliothèque municipale.

82-05-22

Demande d'autorisation de passage de Vélo Québec pour le « Week-end pour combattre le cancer », 20 août 2022

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de Vélo Québec Évènements pour le passage cycliste et l'aménagement d'une halte-ravito sur le territoire de la Municipalité lors du « Week-end pour combattre le cancer 2022 » qui se tiendra le 20 août 2022;

CONSIDÉRANT la demande de prêt des certaines installations intérieures et espaces extérieurs de la Municipalité, afin de permettre aux cyclistes de se reposer, de se ravitailler et d'avoir accès à des installations sanitaires;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité autorise le passage sur son territoire des cyclistes participants au « Week-end pour combattre le cancer 2022 ».

QUE la Municipalité autorise l'aménagement d'une halte-ravito et le prêt des installations intérieures et des espaces extérieurs requis à celle-ci lors du « Week-end pour combattre le cancer 2022 ».

QUE seuls les frais de conciergerie de la salle soient exigés à Vélo Québec Évènements.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

83-05-22

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Chèques nos C2200066 à C2200073	43 492,36 \$
Paiement AccèsD nos L2200083 à L2200104	37 236,98 \$
Salaires paiement direct nos D2200062 à D2200084	15 561,02 \$
GRAND TOTAL	<u>96 290,36 \$</u>

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Dépôt du rapport des dépenses de la directrice générale en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de ces dépenses en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois d'avril 2022.

Dépôt du rapport financier de l'exercice de l'année 2021

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), le rapport financier de l'exercice de l'année 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'année 2021

La mairesse dépose, en vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), le rapport sur les faits saillants du rapport financier de l'exercice de l'année 2021 et du rapport du vérificateur externe.

84-05-22

Autorisation de divers transferts budgétaires pour le paiement de factures

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection des installations municipales, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) exige à la Municipalité, pour des raisons de sécurité, de clôturer temporairement le presbytère et d'installer des affiches « Accès interdit »;

CONSIDÉRANT QUE suite au débordement du cours d'eau le Ruisseau blanc le 7 avril 2022, la chaussée et l'accotement du chemin Saint-Henri ont été endommagés et ont dû faire l'objet de travaux de réparation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie printaniers visant à faire le nivelage et la réparation des trous des rues municipales en gravier ont été effectués le 2 mai 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE les paiements des factures de l'entreprise Location Clôture Secure Inc. pour la location des clôtures temporaires soient affectés à même le surplus accumulé non affecté, pour un montant maximal de 2 071,44 \$ (taxes en sus), et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

QUE le paiement de la facture de l'entreprise Transport Yves Dupras Inc. d'un montant de 2 012,90 \$ (taxes en sus) pour la réparation d'urgence de la chaussée et de l'accotement du chemin Saint-Henri soit affecté à même le Fonds de voirie.

QUE le paiement de la facture de l'entreprise Transport Yves Dupras Inc. d'un montant de 3 852,38 \$ (taxes en sus) pour le nivelage et la réparation des trous des rues municipales en gravier soit affecté à même le Fonds de voirie.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

85-05-22

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec (C-27.1)*, l'adoption de tout règlement doit être précédée d'un avis de motion et du dépôt du projet de règlement par un membre du conseil lors d'une séance;

IL EST RÉSOLU,

QUE madame Julie Lemieux, mairesse, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

QUE madame Lemieux dépose le projet de règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

86-05-22

Octroi d'un contrat pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des rues municipales des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'investir dans ses immobilisations afin de les améliorer au bénéfice de ces citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une contribution gouvernementale d'un montant total de 1 036 180 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et qu'il prend fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de certaines rues municipales a été retenue par le conseil lors de l'élaboration du budget de l'année 2022 et que celle-ci est admissible au Programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les rues municipales suivantes ont été retenues pour les travaux de réfection :

- rue des Pommiers-Fleuris (réfection de la chaussée, pavage, accotements et reprofilage des fossés);
- rue des Merles (réfection de la chaussée, pavage et accotements);
- rue Martin (réfection de la chaussée, pavage et accotements).

CONSIDÉRANT l'appel de propositions effectué par la Municipalité le 29 mars 2022 pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues municipales retenues;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 23-040-03-300;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de la firme Consultants en développement et gestion urbaine Inc. (CDGU) pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues des Pommiers-Fleuris, des Merles et Martin soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 19 425 \$ (taxes en sus).

QUE les taux horaires des honoraires supplémentaires indiqués à la soumission soient autorisés advenant des demandes additionnelles de la Municipalité (hors de la soumission).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

87-05-22

Acceptation d'une cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux pour l'opération cadastrale visant le lot numéro 2 398 883, montée du Bois-Franc

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement visant le lot numéro 2 398 883, du cadastre du Québec, localisé sur la montée du Bois-Franc a été déposée à la Municipalité (plan S 3089-3, minute 14 172, daté du 10 février 2022 et produit par David Simoneau, arpenteur-géomètre);

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale vise à remplacer le lot numéro 2 398 883 pour créer les lots numéro 6 500 114 à 6 500 117;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 304 du règlement des Permis et certificats numéro 157, le Conseil a le choix d'exiger du propriétaire, pour la cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de 10 % du terrain ou 10 % de la valeur du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la cession de terrains aux fins de parcs ou de terrains de jeux représenterait, soit une superficie de 5 327,40 mètres carrés, soit un montant de 20 339,20 \$;

IL EST RÉSOLU,

QUE pour l'opération cadastrale visant le lot numéro 2 398 883, la cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux soit exigée en argent, soit un montant de 20 339,20 \$.

QUE le montant exigé soit versé dans le Fonds de parc de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

88-05-22

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 110, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 060)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux de construction d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 110, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 060, du cadastre du Québec) situé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 avril 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale au 110, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

89-05-22

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 113, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 058)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux de construction d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 113, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 058, du cadastre du Québec) situé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 avril 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale au 113, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

90-05-22

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 120, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 063)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux de construction d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 120, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 063, du cadastre du Québec) situé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 avril 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale au 120, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

91-05-22

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 121, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 054)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux de construction d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 121, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 054, du cadastre du Québec) situé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 avril 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale au 121, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

92-05-22

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale au 123, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 053)

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que les travaux de construction d'une résidence sont assujettis à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 123, rue de la Salamandre (lot numéro 5 447 053, du cadastre du Québec) situé en zone RC-7;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères du PIIA applicable à ladite zone;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 19 avril 2022;

IL EST RÉSOLU,

QUE le PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale au 123, rue de la Salamandre soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Madame Julie Lemieux, mairesse, dépose la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), datée du 13 avril 2022, concernant le lancement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, invite les citoyens à la première édition de la Journée TSR à la terre qui se tiendra ce dimanche, 15 mai de 13 h à 15 h dans le stationnement du Centre communautaire.

Madame Lemieux informe les citoyens des travaux municipaux printaniers qui ont été effectués et ceux à venir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse ouvre la période de questions à 20 h 31 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

93-05-22

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 44.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20 h 44.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse